Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260210-2026003011-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 10 mars 2026

Délibération n° 2026-003-011

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 mars 2026** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 6 mars 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : AILLET Jérôme

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

Adhésion à la convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures entre la CAPLD et la commune de Ploudiry- Programme 2026

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas propose ses missions d'assistance aux communes et syndicats de son territoire dans le domaine de la voirie et des infrastructures. Cette prestation comprend notamment :

- La préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien
- Le suivi des travaux d'entretien et de gros entretien
- L'établissement d'un diagnostic général de voirie
- Des missions spécifiques en lien avec la gestion de la voirie communale.

Dans ce cadre, elle apporte une assistance à la commune de Ploudiry qui a demandé l'intervention du service communautaire pour les opérations de voirie communale.

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Ploudiry de signer cette convention d'assistance à la passation de marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention proposée entre la CAPLD et la commune de Ploudiry pour l'assistance technique dans le domaine de la voirie et des infrastructures

- **AUTORISE** la Maire à signer et à exécuter la Convention décrite ci-dessus, ainsi que toutes pièces à venir.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,
La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

MAIRIE DE PLOUDIRY 29

Le secrétaire de séance,
Jérôme AILLET